



TITRE PROFESSIONNEL

TECHNICIEN-NE D'INSTALLATION ET DE MAINTENANCE DE PISCINES

RNCP 37291 - Niv 4



FORMATION RÉMUNÉRÉE

CONTRAT D'APPRENTISSAGE
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Certificateur : Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion
Date d'enregistrement : 24/12/2022



Apprentissage - Formation continue

MFU RENNES
12 Les Rabinardières
35760 SAINT GRÉGOIRE
Tél: 02 23 25 01 66
mfr.urbaine.st-gregoire@mfr.asso.fr
www.mfu-rennes-stgregoire.fr



Le technicien.ne d'installation et de maintenance de piscines mène l'installation et la rénovation des bassins, organise le suivi du chantier d'installation de la piscine. Il effectue également les mises en service et assure la maintenance des équipements et accessoires. et le conseil auprès des clients.

Objectifs de la formation

Les objectifs de la formation sont de valider les 3 CCP (certificats de compétences professionnelles) nécessaires à l'obtention du titre professionnel :

- CCP 1 : Installer et rénover un bassin de piscine
- CCP 2 : Mettre en service une piscine
- CCP 3 : Réaliser la maintenance d'une piscine



Pré-requis

Lire, parler et écrire français

Pour une bonne adaptation à la formation, un test de positionnement sera effectué

Accessibilité

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

La MFU met en place des accompagnements spécifiques.

La formation nécessite d'être mobile

Durée de la formation

- Contrat de professionnalisation et d'apprentissage : formation sur 12 mois - 504H en centre
- Reconversion professionnelle : formation sur 7 mois de novembre à mai - 588H en centre

Codes ROME :

- F1602 - Électricité bâtiment
- I1309 - Maintenance électrique
- F1603 - Installation d'équipements sanitaires et thermiques

Déroulé de la formation

La formation se déroule sur 4 modules :

- Module 1 : Installation et rénovation d'un bassin de piscine
- Module 2 : Pose d'étanchéité de type liner ou membrane armée
- Module 3 : Mise en service d'une piscine
- Module 4 : Maintenance d'une piscine

Modalités et délais d'accès

Formation accessible après sélection, sur entretien de motivation. Allègement possible par CCP après positionnement

Méthodes mobilisées

Présentiel au centre de formation, semaines en entreprise, alternance entre théorie, exercices pratiques et mises en situation

Modalités d'évaluation

Évaluation en cours de formation,

Évaluation finale par épreuve de synthèse ou partielle par CCP

Tarifs

Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation : formation prise en charge.

Reconversion professionnelle : 16.50 €/ H. Prise en charge (partielle ou totale)



Débouchés

- Technicien piscine
- Technicien de maintenance piscine
- Technicien de rénovation piscine
- Chef d'entreprise

Les + de la formation

- Un accompagnement personnalisé par des formateurs techniques qualifiés
- Validation des habilitations électriques BR
- Un plateau technique dédié aux métiers de la piscine